



**Déclaration sur le rapport relatif
aux questions soulevées par les résolutions et décisions
de l'Assemblée mondiale de la santé et du Conseil exécutif
(EUR/RC71/16)**

**Par M. Björn Kümmel (Allemagne),
agent de liaison entre le Conseil exécutif de l'OMS
et le Comité permanent du Comité régional de l'Europe**

Intervention en direct (mercredi 15 septembre 2021)

[1596 words]

Madame la présidente,
Madame la présidente exécutive,
Monsieur le directeur régional,
Mesdames et Messieurs les délégués,
Mesdames et Messieurs,

J'interviens ici en ma qualité d'agent de liaison entre le Conseil exécutif et le Comité régional et le Comité permanent, fonction que j'ai eu le privilège d'exercer jusqu'à la Soixante-quatorzième Assemblée mondiale de la santé, en mai de cette année.

J'aimerais aujourd'hui vous informer brièvement sur les résultats de la Soixante-quatorzième Assemblée mondiale de la santé, qui s'est tenue sous forme virtuelle du 24 au 31 mai, et de la 149^e session du Conseil exécutif, qui a eu lieu virtuellement le 2 juin.

Permettez-moi d'aborder succinctement certains des points qui présentent un intérêt particulier pour la Région européenne de l'OMS.

**Priorité stratégique/pilier n° 1. Un milliard de personnes supplémentaires
bénéficiant de la couverture sanitaire universelle**

Dans le cadre du **1^{er} pilier**, la [résolution WHA74.4](#), **Réduire la charge des maladies non transmissibles en renforçant la prévention et la maîtrise du diabète**, nous invite clairement à prêter attention au fardeau toujours plus lourd représenté par cette maladie dans notre Région. Le diabète reste une maladie non transmissible (MNT) insuffisamment diagnostiquée et soignée dans la Région européenne.

Comme pour le diabète, la [résolution WHA74.5](#) relative à **la santé bucco-dentaire** souligne le lien étroit entre les maladies bucco-dentaires, les modes de vie peu sains et les déterminants socioéconomiques, ainsi que l'impact de la santé bucco-dentaire sur d'autres MNT. La promotion de la santé bucco-dentaire est l'une des interventions auxiliaires prioritaires du Plan d'action pour

la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles dans la Région européenne de l'OMS 2016-2025.

La [résolution WHA74.6](#) intitulée **Renforcer la production locale de médicaments et d'autres technologies sanitaires pour en améliorer l'accès**, souligne qu'il est important de renforcer les systèmes de réglementation dans toute la Région, ce qui pourrait contribuer à limiter le risque de pénuries telles que celles que nous avons constatées pendant la pandémie de COVID-19. En ce sens, la production locale doit aller de pair avec une collaboration interrégionale.

La [résolution WHA74.8](#) sur **Le meilleur état de santé que les personnes handicapées sont capables d'atteindre** exige à juste titre des services de santé accessibles aux personnes handicapées et inclusifs. Cela est d'autant plus pertinent que le nombre de personnes vivant avec un handicap dans notre Région ne cesse d'augmenter et que la pandémie a eu un impact considérable sur ce groupe. Cette résolution contribuera également à ce que nous redoublions d'attention et renforçons notre action au niveau régional, en nous appuyant sur le principe « ne laisser personne de côté » du Programme de travail européen (PTE). Dans ce contexte, j'attends avec impatience l'événement parallèle sur ce sujet qui est organisé vendredi à l'initiative d'Israël.

En ce qui concerne la [résolution WHA74.9](#), intitulée **Renouveler l'engagement en vue d'accélérer les progrès vers l'élimination du paludisme**, permettez-moi de vous rappeler qu'un ferme engagement politique, une vigilance constante et une surveillance efficace restent très nécessaires pour maintenir notre statut de Région exempte de paludisme.

La [résolution WHA74.14](#), intitulée **Protéger et préserver les personnels de santé et d'aide à la personne et investir en leur faveur**, est une reconnaissance du rôle clé joué par les travailleurs de la santé et de l'aide à la personne s'agissant d'obtenir des avancées dans le domaine sanitaire et de préserver la santé à l'échelle mondiale et régionale. Sur une proposition de la Turquie, la Soixante-treizième Assemblée mondiale de la santé a proclamé 2021 Année internationale des personnels de santé et d'aide à la personne. Celle-ci sera marquée par plusieurs activités, dont la séance d'information ministérielle de vendredi et un événement de fin d'année lors de la Journée de la couverture sanitaire universelle. La santé mentale de nos travailleurs de la santé et de l'aide à la personne est une autre préoccupation dans notre Région, suscitée par la pandémie.

La [résolution WHA74.15](#) intitulée **Renforcement des soins infirmiers et obstétricaux : investissements dans l'éducation, l'emploi, le leadership et la prestation de services**, appelle notre attention sur le rôle essentiel du personnel des soins infirmiers et obstétricaux dans nos systèmes de santé, surtout dans le domaine des soins de santé primaires. Nous saluons le recrutement récent d'un nouveau conseiller pour les soins infirmiers et obstétricaux par l'OMS/Europe ; il aidera les États membres à mettre en œuvre la feuille de route régionale.

La [résolution WHA74.16](#) sur les **déterminants sociaux de la santé** exploite la dynamique créée par la pandémie pour stimuler nos efforts de lutte contre les inégalités en matière de santé en agissant sur les déterminants sociaux, économiques et environnementaux de la santé. Au niveau régional, le *Rapport de situation sur l'équité en santé en Europe* publié en 2019 fournit un cadre pour le suivi de la situation et pour un rétablissement de la santé sous le signe de la résilience après l'impact de la pandémie, dans le contexte du PTE. De même, le soutien de la Finlande pour tirer parti des avantages indirects d'un investissement dans le secteur social et économique afin de construire l'économie du bien-être donnera un élan supplémentaire, de même que les recommandations de

la Commission paneuropéenne de la santé et du développement durable en vue de repenser la santé et l'aide à la personne à la lumière de la pandémie.

La [décision WHA74\(10\)](#), intitulée **Suivi de la Déclaration politique de la troisième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles**, nous rappelle que les MNT restent la principale cause de mortalité et de morbidité dans notre Région. L'impact négatif probable de la pandémie nous obligera à intensifier nos efforts dans ces domaines. L'événement parallèle de jeudi sur les politiques de lutte contre l'alcoolisme sera une bonne occasion de discuter de ceci, en mettant l'accent sur un thème d'une importance cruciale pour l'Europe.

Dans le même contexte, la [décision WHA74\(11\)](#) intitulée **Rôle du mécanisme mondial de coordination pour la lutte contre les maladies non transmissibles dans les travaux de l'OMS sur la participation des parties prenantes à la lutte contre les maladies non transmissibles** vient à point nommé pour que les États membres européens contribuent à améliorer l'efficacité de ce mécanisme de coordination et se penchent sur la stratégie de collaboration multipartite et intersectorielle, y compris avec le secteur privé.

La [décision WHA74\(12\)](#) intitulée **Soins oculaires intégrés centrés sur la personne, cécité et déficience visuelle évitables comprises**, est très pertinente pour notre Région, qui enregistre une prévalence élevée de rétinopathies diabétiques et de cataractes. Elle souligne qu'il est important d'intégrer, dans nos systèmes de santé, des services de soins ophtalmologiques centrés sur la personne, comme le fait le programme « handicap et réadaptation » de l'OMS/Europe.

La [décision WHA74\(13\)](#) intitulée **Action mondiale pour la sécurité des patients** sera un nouvel instrument important pour garantir un engagement politique en faveur de l'élimination de toutes les sources de risques et de dommages évitables pour les patients et les travailleurs de la santé. À cet égard, nous nous félicitons de la décision d'établir un nouveau Centre d'excellence pour la qualité des soins et la sécurité des patients à Athènes. Celle-ci vient à point nommé.

La [décision WHA74\(14\)](#) intitulée **Préparation et action en matière de santé mentale dans le cadre de la pandémie de COVID-19**, qui porte approbation du Plan d'action sur la santé mentale 2013-2030, souligne l'importance du nouveau cadre régional d'action en matière de santé mentale qui a fait l'objet d'une discussion hier, et du lancement de l'Initiative phare du PTE relative à la Coalition pour la santé mentale.

La [décision WHA74\(20\)](#) intitulée **Stratégies mondiales du secteur de la santé contre le VIH, l'hépatite virale et les infections sexuellement transmissibles** rappelle que notre Région n'est pas sur la bonne voie en matière de concrétisation des objectifs relatifs au VIH. Un Plan d'action européen contre le VIH, l'hépatite virale et les IST 2022–2030 est en cours d'élaboration ; il s'inscrit en cohérence avec cette décision, et sera examiné par le Comité régional l'année prochaine.

Priorité stratégique/pilier n° 2. Un milliard de personnes supplémentaires mieux protégées face aux situations d'urgence sanitaire

Dans le cadre du 2^e pilier, la [résolution WHA74.7](#), intitulée **Renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires**, portait création du Groupe de travail des États membres sur le renforcement de la préparation et de la riposte de l'OMS aux urgences sanitaires. Comme nous en avons également discuté lundi, nous sommes convaincus que les conclusions des

débats au niveau mondial contribueront à la mise en œuvre du plan d'action régional actuel et à l'élaboration de celui qui lui succédera.

En ce qui concerne la [décision WHA74\(15\)](#) relative à l'**Application du Règlement sanitaire international (2005)**, la Région a apporté son concours à la réalisation de l'évaluation des risques mondiaux pour le Comité d'urgence du RSI concernant la COVID-19. L'OMS/Europe aide aussi les pays à mettre en œuvre les recommandations du Comité et assure un suivi minutieux de leurs mesures et activités dans le cadre du RSI.

Dans le même contexte, la [décision WHA74\(16\)](#) prévoit la tenue, à la fin de l'automne, d'une **Session extraordinaire de l'Assemblée mondiale de la santé en vue d'envisager d'élaborer une convention, un accord ou un autre instrument international de l'OMS sur la préparation et la riposte aux pandémies**, ce qui constituera une étape importante pour rallier le soutien des États membres à la mise en place d'une architecture plus solide pour la préparation et l'action mondiales et régionales en cas de pandémie, ainsi que pour le renforcement de l'OMS.

Priorité stratégique/pilier n° 3. Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant d'un meilleur état de santé et d'un plus grand bien-être

Dans le cadre du 3^e pilier, la [résolution WHA74.17](#) intitulée **Mettre fin à la violence à l'égard des enfants grâce au renforcement des systèmes de santé et aux approches multisectorielles**, rappelle qu'il est important de lutter contre la violence interpersonnelle, en particulier à l'encontre des femmes et des enfants. Il s'agit d'un volet essentiel des activités régionales de l'OMS/Europe pour la prévention de la violence, basé sur le plan d'action régional pour la prévention de la maltraitance des enfants.

La [décision WHA74\(24\)](#), intitulée **Stratégie mondiale de l'OMS dans le domaine de la santé, de l'environnement et des changements climatiques : la transformation nécessaire pour améliorer durablement la vie et le bien-être grâce à des environnements sains**, fait spécifiquement référence aux différents programmes européens grâce auxquels cette stratégie mondiale est mise en œuvre en Europe. Nous attendons avec impatience la discussion qui aura lieu demain matin sur cette question, lors de la séance d'information technique.

La [décision WHA74\(25\)](#) intitulée **Rôle du secteur de la santé dans l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, dans la perspective de l'objectif fixé pour 2020 et au-delà**, réitère l'importance de la sécurité chimique, qui est l'une des priorités régionales définies en 2017 dans la Déclaration d'Ostrava. Dans ce contexte, l'OMS/Europe continue d'aider les pays à élaborer et à mettre en œuvre des feuilles de route nationales pour la gestion des produits chimiques, afin d'atténuer les effets négatifs des produits chimiques dangereux sur la santé.

Mesdames et messieurs les ministres, mesdames et messieurs les représentants, vos Excellences,

Il est très important que nous nous engagions à transposer et à mettre en œuvre dans notre Région les résolutions et les décisions adoptées au niveau mondial, surtout à ce moment clé.

Comme vous pouvez également le constater dans le document plus détaillé fourni par le secrétariat, notre Région est apparue proactive, puisque tous les sujets abordés sont des priorités sanitaires de longue date pour les États membres européens.

Si le multilatéralisme est d'une importance capitale, ce n'est qu'avec un engagement politique régional fort et concerté que nos efforts porteront leurs fruits.

Je tiens à vous remercier de la confiance que vous m'avez accordée pour assurer ce lien entre les organes directeurs mondiaux et régionaux au cours de l'année écoulée. Je voudrais également remercier le docteur Clemens Auer, d'Autriche, qui a repris ce rôle important au sein du groupe des membres européens du Conseil exécutif.

Je vous remercie pour votre attention.